

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2008

L'an deux mil huit, le 29 novembre, à neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, ANQUETIL Stéphanie, BARBE Eric, BARRUET-ULRICH Line, DUPONT Claude, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LEJEUNE Marie-Henriette, LEPOIVRE Jean-Ghislain, LEROND Maurice, ROUÉ Georges, THIBERGE Pascal

Étaient excusés : DESVAGES Gérard, FOUQUES Jacques, LAVARDE Patrick (pouvoir à THIBERGE Pascal)

Le Conseil a choisi Marie-Henriette LEJEUNE comme secrétaire de la séance.

Aménagement de la rue Grande

Le Maire explique au conseil que pour améliorer la sécurité des usagers de la rue Grande, il est nécessaire de mieux encadrer et réglementer la traversée du village. La commune est engagée dans une réflexion globale sur les aménagements à envisager mais le projet devra attendre notamment une étude concernant l'état du réseau d'assainissement. Une solution transitoire est proposée pour remédier en partie à la situation actuelle.

En conséquence, une demande d'autorisation pour poser trois paires de coussins berlinois et créer des zones 30 le long de la rue Grande a été faite au Conseil Général qui gère les voies départementales.

Le Département, satisfait de voir que la commune se préoccupait d'une solution à long terme, a répondu favorablement à cette demande en précisant qu'il ne financerait pas le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- mandate le Maire pour signer une convention avec le Conseil Général autorisant la commune à engager les travaux de mise en place des coussins berlinois ainsi que la signalisation et les marquages correspondants sur le domaine public routier départemental ;
- décide de l'implantation des coussins berlinois, des travaux à réaliser en autofinancement pour un montant de 12 054 € H.T. Ces travaux seront confiés à la société CBS.

Salle communale « La Ruche »

Le maire informe le conseil municipal des demandes croissantes d'utilisation de la salle de la Ruche émanant des associations. Il propose donc de définir les conditions d'accès des associations locales à la dite salle communale.

Sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prêter la salle à titre gratuit deux fois par an aux associations locales impliquées dans la vie de la commune. Le comité des fêtes pourra bénéficier des mêmes conditions pour quatre manifestations dans une année.

Le problème des nuisances sonores est abordé. Les membres du conseil réfléchissent à la meilleure manière de limiter ces nuisances.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles

I – L'extension du périmètre

Il est prévu d'étendre le syndicat en janvier 2009 pour :

- répondre aux nouvelles directives Européennes ;
- coordonner les actions en matière de restauration et de qualité de l'eau ;
- obtenir de meilleurs financements pour les travaux à réaliser (subventions allant jusqu'à 80 %).

En l'état actuel des candidatures confirmées, la situation est la suivante :

Membres actuels		Membres futurs
Commune de Amblie	Représentée par la Communauté de communes d'Orival	Communauté de communes d'Orival
Commune de Colombiers S/Seulles		
Commune de Creully		
Commune de Reviars		
Commune de Saint Gabriel Brécy		
Commune de Tierceville		
Commune de Villiers Le Sec		
Commune de Hottot Les Bagues	Représentée par la Communauté de communes Villers Bocage Intercom	Communauté de communes Villers Bocage Intercom
Commune de Villers Bocage		
Commune de Vaux S/Seulles		Commune de Vaux S/Seulles
Commune d'Esquay S/Seulles		Commune d'Esquay S/Seulles
Commune de Vienne en Bessin		Commune de Vienne en Bessin
Commune de Le Manoir		Commune de Le Manoir
Commune de Banville		Commune de Banville
Commune de Graye S/Mer		Commune de Graye S/Mer
Commune de Courseulles S/Mer		Commune de Courseulles S/Mer
		Communauté de communes Entre Thue et Mue
		Communauté de communes Val de Seulles
		Commune de Carcagny

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'extension du Syndicat aux Communautés de Communes d'Orival, de Villers Bocage Intercom, du Val de Seulles, Entre Thue et Mue et à la commune de Carcagny, pour l'ensemble de leur territoire,
- Accepte la prise d'effet de cette extension au 1^{er} janvier 2009.

II – La modification des statuts

L'objet du syndicat change :

Là où le syndicat intervenait pour essentiellement curer le cours de la Seulles et entretenir les ouvrages présents (statuts de 1986), il doit maintenant avoir un rôle plus avancé sur la majeure partie du bassin versant (la Seulles et ses affluents) et aura pour objectifs entre autres :

- le bon état écologique des milieux aquatiques ;
- un meilleur écoulement des eaux, dans le respect de l'équilibre des milieux ;
- le développement harmonieux des usages des cours d'eau ;
- la prévention des inondations.

De façon plus globale, la compétence du syndicat concerne :

- la réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions ;
- la mise en place des programmes de restauration et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
 1. la gestion raisonnée de la végétation des berges,
 2. l'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs,
 3. la mise en place d'aménagements pour le bétail,
 4. la protection ponctuelle des berges par des techniques végétales,
 5. l'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou pour la préservation des milieux aquatiques.
- l'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés au cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains ;
- le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau et les usages concernés.

La composition du Comité Syndical change :

Il est proposé 8 délégués titulaires pour les communautés de communes et 2 délégués titulaires pour les communes

Les modalités de contributions des collectivités membres restent les mêmes :

Elles sont calculées pour 50% en fonction du linéaire de berges et pour 50 % en fonction de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Propose - une modification concernant la représentation des membres du Syndicat, à savoir 4 délégués titulaires et 4 suppléants pour les communautés de communes – un délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes afin de faciliter l'obtention du quorum nécessaire au déroulement des réunions.
- ✓ Demande une actualisation des linéaires de berges mentionnés dans les statuts et que, en lieu et place du nombre d'habitants, soit simplement indiqué « Recensement Insee »
- ✓ Adopte les nouvelles compétences présentées ;
- ✓ Accepte la prise d'effet de ces nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2009

III – Un point particulier

Un point particulier a été soulevé concernant le changement de secrétaire du Syndicat intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles pour ce nouveau mandat. Le conseil municipal déplore la manière dont il a été mis fin au travail de Karine Fauvel, secrétaire de mairie de Graye, pour le dit syndicat et les raisons officielles invoquées. Il est précisé que, bien que d'accord sur le fond pour récupérer sa secrétaire à temps complet, la commune est surprise de la manière expéditive adoptée pour mettre fin à cette mise à disposition.

Questions diverses

1 - Décisions modificatives au budget primitif

Budget principal :

Le Maire expose à l'assemblée que des dépenses supplémentaires ont du être engagées par rapport aux prévisions initiales faites sur certains postes.

En conséquence, sur la proposition du maire, le Conseil adopte une décision modificative au budget principal (section de fonctionnement)

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
70	Vente de produits	+10 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles		-5 500,00 €
011	Charges à caractère général		+ 10 000,00 €
012	Charges de personnel		+ 2 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		+ 3 500,00 €
Total		10 000,00 €	10 000,00 €

Budget annexe camping :

Le Maire rappelle aux membres du conseil que des travaux de réfection sur l'ensemble du bâtiment des sanitaires ont été engagés en début de saison. Ces travaux qui devaient à l'origine être réalisés par une entreprise et donc financés en investissement, ont finalement été réalisés en régie. Cela a nécessité le recrutement de deux personnes à temps complet pendant 2,5 mois. En conséquence les dépenses de personnel initialement budgétées doivent être augmentées pour permettre le remboursement de ces frais supportés par le budget général.

Le Conseil décide le virement budgétaire suivant :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
011	Charges à caractère général	-10 000,00 €
012	Charges de personnel	+ 10 000,00 €

2- Défense mer – programme «épis Stabiplage »

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en mai dernier, une délibération a été prise pour réaliser un programme de défense contre la mer et l'autoriser à signer un marché avec la Société Espace Pur, détentrice du procédé breveté Stabiplage. Le projet est de réaliser 4 épis pour une longueur totale de 220 mètres et un coût total de 212 300 € hors taxes.

L'évolution du profil de plage nécessite de démarrer le programme, dans un premier temps, par deux ouvrages représentant au total une longueur de 120 mètres, dont le coût est de 115 800 € HT.

Un complément de programme sera réalisé dans un second temps. Cette première tranche bénéficie d'une subvention du Conseil général de 50 % déjà attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à conclure le marché négocié correspondant avec la société Espace Pur avec une tranche ferme d'un montant de 115 800 € HT à réaliser en décembre 2008 et une tranche conditionnelle pour le solde, qui pourrait être réalisée au 2ème semestre 2009 après évaluation de leurs effets et confirmation de l'attribution d'une subvention complémentaire par le Conseil général qui a autorisé la réalisation

de l'ensemble des travaux.

3- Travaux de remise à neuf du mur du cimetière et de l'appentis de la Grange à Dîme

Le Maire expose aux conseillers présents que suite aux intempéries de ce début d'automne, le mur du cimetière s'est écroulé en partie du côté Ouest et qu'il menace également du côté Est. La commission des travaux devra donc engager une réflexion rapide sur les travaux à effectuer et à mettre en œuvre selon l'urgence. Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer tous actes et signer toutes pièces relatifs à ces travaux.

De même, le mur Nord de l'appentis de la Grange à Dîme s'est effondré sur environ 10 m² et va nécessiter des travaux de réfection et de consolidation globale du bâtiment.

4 – Extension du réseau d'assainissement pour le poste de secours

Le Maire rappelle que lors de la séance du 9 mai dernier, le conseil a délibéré à propos de l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de la Platine, afin que soit raccordé à l'assainissement le futur poste de secours ainsi que des toilettes publiques. Pour information, il s'avère que la longueur de réseau à réaliser sera en fait d'environ 185 mètres au lieu des 130 prévus initialement : la totalité des raccordements étant à la charge de la commune et, la réalisation du nouveau poste de secours à la charge de la communauté de communes « Bessin Seulles et Mer ».

5 – Bassin de rétention

Le cahier des charges concernant l'étude d'impact du ruissellement des eaux à l'échelle du bassin versant situé entre Sainte-Croix et Graye est en cours de réalisation. Les remarques éventuelles du Conseil Général et de l'Agence de l'eau, financeurs potentiels du futur projet, sont attendues. Il a été aussi rappelé aux membres du Conseil que des travaux sur les fossés Avenue Général de Gaulle et rue des Marais seront entrepris courant décembre afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie en provenance de la route de Sainte Croix et du Sud du bourg

6 – Informations

Une demande de panneaux d'informations supplémentaires a été faite. Des réserves ont été formulées et le Maire a rappelé que les travaux de rénovation entrepris à la Mairie favorisent la lecture du panneau officiel en toute sécurité.

..

7 – Rapport d'activités 2007 de la Communauté de communes « Bessin Seulles et Mer (BSM) »

Monsieur de Mourgues, Président de la Communauté de communes « Bessin Seulles et Mer » intervient pour présenter le rapport d'activités de l'année 2007 de la dite communauté de communes. Créée en 2002, BSM regroupe 11 communes et 8 500 habitants. Son budget représente 2 à 2,5 millions d'euros.

- La plus grosse part du budget sert à la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés (un million d'euros).
- La communauté de communes dispose également de la compétence aménagement de l'espace (participation pendant 4 ans à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Bessin puis implication dans son action et son suivi).
- BSM gère les interventions d'aides à domicile chez les personnes âgées sur les 11 communes.
- Elle assure la promotion touristique (site Internet, spectacle dans le cadre d'un festival D-

Day, participation à la commission touristique du Bessin).

- La communauté de communes prend en charge la surveillance des plages (achat du matériel de secours, réalisation et entretien des postes de secours, gestion du personnel).
- BSM rénove les voiries d'intérêt communautaire dans le cadre d'un programme annuel.
- Elle entretient et crée :
 1. des chemins de randonnée
 2. des haies en bordure des voies communales.
- La communauté de communes restaure et protège le petit patrimoine.

Pour Graye, plusieurs opérations se sont concrétisées (restauration du lavoir, prise en charge d'une partie des travaux de voirie réalisés route de Sainte-Croix, Rue du carrefour et du Vason) et sont en cours d'études (aménagement de la place de l'Eglise, construction d'un nouveau poste de secours qui sera en principe opérationnel pour la saison 2009). Le plan du nouveau poste de secours a été présenté aux membres du Conseil.

La séance se termine par la visite de la nouvelle salle informatique de l'école élémentaire.